



## **RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

OBJET : Création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC) à LE VAL

### **SITUATION :**

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services publics qui en ont la mission, et notamment des services d'incendie et de secours. Même si la direction des opérations de secours est assurée par le préfet, l'expérience prouve que **le Maire reste responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées.**

Il est en général assisté par les membres du conseil municipal, et il mobilise le personnel communal. Il n'est pourtant pas toujours en mesure, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à la réponse.

### **LE BUT DE LA RCSC :**

Est de soutenir par l'engagement responsable de citoyens du Val l'action des secouristes et pompiers, en les dégageant de certaines missions élémentaires pour mieux leur permettre de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

### **MISSIONS :**

Les missions susceptibles d'être confiées sont simples :

- Surveillance des cours d'eau ou des digues
- Orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu
- Aide aux sinistrés
- Déneigement
- Maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit
- Assistance aux formalités administratives des sinistrés
- Etc...

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- Toute personne souhaitant participer, à l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle ou industrielle dans sa commune peut demander à rejoindre la réserve communale de sécurité civile mise en place par le Maire.
- Les bénévoles choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer. Ils devront préciser leur choix sur leur acte d'engagement.



**CONCLUSION :**

La création d'une RCSC devrait permettre à la commune du Val de mieux pouvoir faire face à des crises dans le cadre de la réglementation actuelle. Elle dispose actuellement d'un CCFF qui prend déjà en compte une grande partie de ces missions. Il pourrait donc constituer le noyau dur de la RCSC.

Par contre, il serait intéressant de compléter ce dispositif par des bénévoles experts qui pourraient aider ou assister les sinistrés (dans les domaines administratifs ou sanitaires par exemple) mais qui ne participeraient pas obligatoirement aux missions feux de forêt.

Par soucis d'efficacité et de simplicité, l'ensemble de ces personnes serait coordonné par le président délégué du CCFF qui est désigné par le Maire et qui deviendrait à ce titre président délégué de la RCSC.

Pour tout renseignement prendre contact avec M. Jean CULINATI, Adjoint délégué à la Sécurité  
Tel : 04.94.37.02.20